VILLE DE COSSONAY
COMMUNE DE COSSONAY
Service de la Cohésion Sociale
021 863 22 07
cohesion.sociale@cossonay.ch

COMMUNE DE LA SARRAZ
Secrétariat municipal
021 866 02 20
commune@lasarraz.ch

COURS DE FRANÇAIS

Informations sur les cours

Les cours ont lieu :

- Lundi : niveau B1 à 18h30
- Mardi : niveau A1 à 18h30
- Mercredi : niveau A2 à 18h30
- Jeudi : niveau A0 à 18h30
- Vendredi : atelier à 18h30

Le niveau des cours est décidé après un test fait par l'enseignante.

Lieu : Salle du Conseil communal, Maison de Ville, Place du Temple 9, Cossonay.

Fréquence : 1 cours par semaine

- Chaque cours dure 2 x 60 minutes.
- Les cours ont lieu toute l'année sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- Possibilité de commencer les cours à tout moment. Les inscriptions sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Prix :

- CHF 200.- pour l'année, puis calculé en fonction du mois d'inscription.
- CHF 20.- de frais administratifs pour toute nouvelle inscription.

Contact : Le service de la cohésion sociale répond à vos questions

- Téléphone : 021 863 22 07
- Email : cohesion.sociale@cossonay.ch

Nombre de participants : minimum 4 personnes et maximum 12 personnes.

Attention : l'âge minimum pour la participation aux cours est de 16 ans.

VILLE DE COSSONAY
COMMUNE DE COSSONAY
Service de la Cohésion Sociale
021 863 22 07
cohesion.sociale@cossonay.ch

COMMUNE DE LA SARRAZ
Secrétariat municipal
021 866 02 20
commune@lasarraz.ch

Règles des cours

1. Quand vous vous inscrivez, vous vous engagez jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
    a. Possibilité de commencer le cours à tout moment de l'année.
    b. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.
2. Si vous êtes absent, vous devez prévenir l'enseignante :

    Mme Vivien Johnston : 076 615 63 42
3. Vous devez payer vos cours à la réception de la facture.

    Pour les aides financières, vous pouvez appeler la Bourse communale :

    021 863 22 00
4. Les demandes de remboursement sont traitées par le Service de la cohésion sociale. Vous pouvez écrire un mail à : cohesion.sociale@cossonay.ch
5. Une attestation est donnée si vous avez suivi 80% des cours sur une année civile.
6. Vous pouvez être exclu si vous ne respectez pas les règles.

VILLE DE COSSONAY
COMMUNE DE COSSONAY
Service de la Cohésion Sociale
021 863 22 07
cohesion.sociale@cossonay.ch

COMMUNE DE LA SARRAZ
Secrétariat municipal
021 866 02 20
commune@lasarraz.ch

Formulaire d'inscription

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Type de permis : .....

Adresse : .....

NPA / Lieu : .....

Téléphone : .....

Email : .....

☐ Je confirme avoir lu les règles des cours.

Lieu et date : .....

Signature : .....